

DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES, DISPARITÉS SOCIALES : L'AIRE DE RECRUTEMENT DES IMMIGRANTS À VALENCIENNES À LA FIN DU MOYEN ÂGE

Stéphanie Pirez-Huart

Association Revue du Nord | « [Revue du Nord](#) »

2019/1 n° 429 | pages 41 à 61

ISSN 0035-2624

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-du-nord-2019-1-page-41.htm>

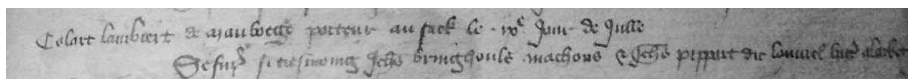
Distribution électronique Cairn.info pour Association Revue du Nord.

© Association Revue du Nord. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Disparités géographiques, disparités sociales : l'aire de recrutement des immigrants à Valenciennes à la fin du Moyen Âge

Le 9 juillet 1388, Colart Lambiert, porteur au sac originaire de Maubeuge, est admis à la bourgeoisie¹ de Valenciennes². Comme le veut la coutume, il est accompagné dans sa démarche par deux témoins, Jehans Bringhoul, maçon, et Jehans Pippart, dit Louviel, batteur à l'archet³. Garants de sa bonne moralité, ils sont en mesure d'attester qu'il remplit les conditions requises pour accéder à ce statut très avantageux en matière de privilèges, et en particulier le délai de résidence d'une année minimum imposé à tous les candidats à la bourgeoisie⁴.



Document 1. – *Entrée en bourgeoisie de Colart Lambiert (1388)*⁵.

*. – Stéphanie PIREZ-HUART, doctorante en histoire médiévale, CALHISTE EA 4343, Université Polytechnique des Hauts-de-France, 8, rue Roger-Salengro, 59530 Le Quesnoy.

1. – Le terme est polysémique et évolue au fil des siècles : désignant d'abord l'habitant du bourg, de la ville, il renvoie à l'époque moderne puis contemporaine à une partie de la population perçue comme aisée, qui n'exerce pas une activité manuelle et n'appartient ni à la noblesse ni à la religion. À ce sujet on consultera R. PÉRON, *Les origines de la bourgeoisie*, Paris, PUF, 1969 ; R. PÉRON, *La bourgeoisie*, Paris, PUF, 1985 ; R. PÉRON, *Histoire de la bourgeoisie en France*, Paris, Seuil, 1981 ; S. ROUX, *Les racines de la bourgeoisie : Europe, Moyen Âge*, Cabris, Éditions Sulliver, 2011.

2. – BM Valenciennes ms. 695, fol. 95 r^o.

3. – La présentation par deux témoins relayée dans les sources entre en vigueur en mai 1388. Avant cette date, les manuscrits n'en font pas mention ; toutefois, nous ne pouvons exclure leur présence pour les entrées en bourgeoisie qui précèdent, et qui n'auraient simplement pas été enregistrées par le clerc. BM Valenciennes, ms. 695, fol. 94 r^o.

4. – Le délai de résidence minimum est une règle en vigueur dans de nombreuses villes de Flandre. Voir à ce sujet M. BOONE, P. STABEL, « New burghers in the late medieval towns of Flanders and Brabant : conditions of entry, rules and reality », dans *Neubürger im späten Mittelalter. Migration und Austausch in der Städtelandschaft des alten Reiches (1250-1550)*, R. Schwinges éd., Berlin, Duncker & Humblot, 2002, p. 317-332.

5. – BM Valenciennes ms. 695, fol. 95 r^o. « Colart Lambiert de maubeoge porteur au sack le IX^e jour de julle. Se furent si tiesmoing Jehans Bringhoul machons et Jehans Pippart dit Louviel batteur alarket ».

Les listes de nouveaux bourgeois constituent une source bien connue des historiens médiévistes⁶ lorsqu'ils abordent les questions démographiques et en particulier migratoires. En effet, elles fournissent souvent des informations précieuses quant à l'origine géographique des nouveaux bourgeois, permettant de mesurer l'aire de recrutement des nouveaux membres du corps civique et ainsi les disparités de provenance⁷. Dans cette optique, plusieurs villes ont fait l'objet de publication de leurs listes de nouveaux bourgeois, offrant ainsi un accès plus aisé aux sources. C'est le cas pour Strasbourg⁸, Colmar⁹, Fribourg¹⁰ et récemment Lille¹¹. Par ailleurs, la démographie historique implique l'analyse de corpus conséquents, et la généralisation de l'outil informatique a considérablement facilité le travail des historiens dans leurs opérations de calcul, ce qui expliquerait, en partie, le renouveau récent pour ce champ de recherches¹². L'analyse de ces listes n'a, semble-t-il, pas fait l'objet d'une synthèse, aussi faut-il recourir à des études monographiques, souvent publiées sous forme d'articles, comme celle de Sandrine Lavaud pour Bordeaux¹³ ou de Pierre Desportes pour Lille¹⁴, ou de chapitres dans des ouvrages plus généraux comme c'est le cas pour Reims¹⁵. Plus généralement, la bourgeoisie médiévale est étudiée afin de cerner le groupe des élites urbaines, à partir des notions d'identité, d'intégration et de notabilité¹⁶.

6. – M. BOONE, « Les villes de l'espace flamand au bas Moyen Âge: immigrations et migrations internes », dans *Se déplacer du Moyen Âge à nos jours: actes du sixième colloque européen de Calais*, S. Curveiller éd., Calais, Les amis du Vieux Calais, 2007, p. 99-112.

7. – Cela renvoie à la dimension de l'altérité, qui est à géométrie variable en fonction des espaces et des époques. Sur ce sujet, le lecteur pourra se reporter par exemple à la synthèse récente de Laurence Moal sur l'étranger en Bretagne: L. MOAL, *L'Étranger en Bretagne au Moyen Âge: présence, attitudes, perceptions*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

8. – C. WITTMER, *Le livre de bourgeoisie de la ville de Strasbourg (1440-1530)*, Strasbourg, éditions Heitz, 1961.

9. – L. SITTNER, *Les listes d'admission à la bourgeoisie de Colmar (1361-1494)*, Colmar, s. n., 1958.

10. – Y. BONFILS, *Le premier livre des bourgeois de Fribourg (1341-1416)*, Fribourg, impr. De Fragnière, 1941.

11. – M. AUBRY, *4 000 bourgeois de Lille: le premier registre aux bourgeois (1291-1355): édition et commentaire*, Lille, Centre de recherche sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 1999.

12. – L'apport de l'outil numérique au sens large était déjà envisagé en 1980 par Arlette Higounet-Nadal: A. HIGOUNET-NADAL, « La démographie des villes françaises au Moyen Âge », *Annales de démographie historique*, 1980, p. 187-211.

13. – S. LAVAUD, « L'entrée en bourgeoisie à Bordeaux à la fin du Moyen Âge (XIV^e-XV^e siècles) », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 2005, n^{os} 7-8, p. 105-118.

14. – P. DESPORTES, « Réception et inscription à la bourgeoisie de Lille aux XIV^e et XV^e siècles », *Revue du Nord*, t. LXII, 1980, n^o 246, p. 541-571. Voir également Dr FEUCHERE, « La bourgeoisie lilloise au Moyen Âge », *Annales ESC*, 1949, n^o 4, p. 421-430.

15. – P. DESPORTES, *Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Picard, 1979.

16. – Le dictionnaire sous la direction de Claude Gauvard effectue d'ailleurs des renvois en ce sens, citant notamment les travaux de Thierry Dutour et Pierre Monnet: T. DUTOUR, « Bourgeois », dans C. GAUWARD, A. DE LIBERA, M. ZINK (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, PUF/Quadrige, 2004, p. 187-188; T. DUTOUR, *Une société de l'honneur. Les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge*, Paris, Honoré Champion, 1998; P. MONNET, *Les Rorhbach de Francfort. Pouvoirs, affaires et parenté à l'aube de la Renaissance allemande*, Genève, Droz, 1997. On se reportera éga-

Toutefois, comme le soulignent Marc Boone et Peter Stabel, les listes de bourgeois se rapportent le plus souvent aux migrations économiques, occultant les autres motifs de déplacement. Aussi faut-il mobiliser d'autres sources. Dans le cas de Valenciennes, nous pouvons compter sur les listes de demandes d'asile¹⁷. Nous pouvons également explorer plusieurs travaux d'historiens menés depuis le XIX^e siècle, qui compilent les noms de professionnels très spécialisés amenés à se déplacer fréquemment, comme les médecins ou les compositeurs¹⁸.

Au XIV^e siècle, Valenciennes est une ville aux institutions solides et anciennes. Dotée d'une charte régissant la communauté urbaine depuis 1114¹⁹ et confirmée en 1302²⁰, elle développe un commerce très actif dans la

16. – (suite) lement à : P. DOLLINGER, « Patriciat noble et patriciat bourgeois à Strasbourg au XIV^e siècle », *Revue d'Alsace*, t. 90, 1951, p. 52-82 ; J. LESTOCQUOY, *Aux origines de la bourgeoisie : les villes de Flandre et d'Italie sous le gouvernement des Patriciens, XI^e-XV^e siècles*, Paris, PUF, 1952 ; D. CLAUZEL, « Les élites urbaines et le pouvoir municipal : le « cas » de la bonne ville de Lille aux XIV^e et XV^e siècles », *Revue du Nord*, t. LXXVIII, 1996, n° 315, p. 241-267 ; M. BOONE, « Droit de bourgeoisie et particularisme urbain dans la Flandre bourguignonne et habsbourgeoise (1384-1585) », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 1996, n° 74 (3-4), p. 707-726 ; *Les élites urbaines au Moyen Âge*, XXVII^e congrès de la S.H.M.E.S.P., Paris, Publications de la Sorbonne-École Française de Rome, 1997 ; C. PETILLON, « Les élites politiques de Saint-Omer dans la première moitié du XV^e siècle d'après l'enquête de 1446 », *Revue du Nord*, t. IXC, 1999, n° 329, p. 83-116 ; I. PAQUAY, *Gouverner la ville au bas Moyen Âge. Les élites dirigeantes de la ville de Namur au XV^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2008 ; B. LEMESLE, « L'intégration politique des bourgeois d'Angers aux XI^e et XII^e siècles : entre stratégie et opportunité », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2009, n° 116-4, p. 7-16 ; O. RICHARD, *Mémoires bourgeoises. Memoria et identité urbaine à Ratisbonne à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009 ; A. COLLAS, *L'ascension sociale des notables urbains. L'exemple de Bourges 1286-1600*, Paris, L'Harmattan, 2010 ; M. BLONDAN, *Saint-Claude et ses coutumes au Moyen Âge : mainmorte, franchises et bourgeoisie*, Dijon, Faton, 2010.

17. – À Valenciennes l'asile est délivré par le Magistrat, c'est-à-dire l'institution échevinale. Elle place le/la demandeur(se) sous la protection de la cité face à d'éventuel(les) poursuivant(es) qui doivent donc s'adresser au prévôt pour obtenir réparation. Ce privilège dont dispose la ville est essentiel, au point que les cinq premiers articles de la coutume de 1540 lui sont consacrés : *Coutumes et usages de la ville, eschevinaige, banlieue, et chiefieu de Vallenciennes*, Mons, éditions J. Pissart, 1540. Il n'existe que peu d'études sur le droit d'asile ou de franchise accordé par les villes, la majorité des recherches se rapportant à l'immunité dans un cadre religieux : P. TIMBAL DUCLAUX DE MARTIN, *Le droit d'asile*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1939 ; J. COSSE, « Le droit d'asile à Valenciennes aux XIV^e et XV^e siècles d'après les listes d'entrée en franchise », *Revue du Nord*, t. LXVII, 1985, n° 267, p. 905-921.

18. – A. BERARD, *Dictionnaire biographique des artistes français du XI^e au XVII^e siècle*, Paris, éditions Dumoulin, 1872 ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire des médecins en France au Moyen Âge*, Paris, Droz, 1936 ; M. BEAULIEU, V. BEYER, *Dictionnaire des sculpteurs français du Moyen Âge*, Paris, Picard, 1992 ; T. LEVAUX, *Dictionnaire des compositeurs de Belgique du Moyen Âge à nos jours*, Ohain-Lasne, Art in Belgium, 2006. Toutefois, il nous faut préciser que les données concernant Valenciennes relèvent de l'anecdote au regard du nombre de nouveaux bourgeois et de demandeurs d'asile enregistrés pour cette ville à l'époque médiévale.

19. – Ph. GODDING, J. PYCKE, *La Paix de 1114. Commentaire et édition critique*, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, 1981.

20. – H. LANCELIN, *Histoire de Valenciennes depuis ses origines*, Bruxelles, Éditions Culture et civilisation, 1977, p. 78.

draperie et les céréales, sa localisation sur les rives de l'Escaut faisant d'elle un point de rupture de charge pour les grains produits dans les campagnes environnantes²¹. Placée sous l'autorité du comte de Hainaut, elle bascule dans la sphère bourguignonne au début du xv^e siècle, lorsque la comtesse Jacqueline de Bavière fait de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, son héritier²².

Nous souhaitons interroger ici les disparités²³ qui découlent du phénomène d'immigration que connaît Valenciennes à la fin du Moyen Âge. Le terme disparité est à entendre au sens géographique mais aussi au sens social : d'où viennent les immigrant(es) ? Peut-on par ce biais déterminer la limite à partir de laquelle on est étranger(ère) à la « bonne ville » du Hainaut ? Quel recrutement social ? Certains groupes professionnels sont-ils surreprésentés parmi les nouveaux-venus et nouvelles-venues en ville ? Et *in fine*, ces groupes viennent-ils d'espaces spécifiques ? Dans quelle mesure remodelent-ils le paysage social ?

En mobilisant ces diverses sources, nous souhaitons déterminer l'aire de recrutement des immigrants qui s'installent à Valenciennes à la fin du Moyen Âge. Nous procéderons à une critique de la documentation textuelle, avant de livrer une analyse des informations qu'elle contient.

Des sources précieuses mais partielles et partiales

Les « Registres aux bourgeois », une source précieuse pour l'histoire des migrations

Pour le xiv^e siècle à Valenciennes, les Registres dits « aux bourgeois et aux choses communes » permettent d'accéder aux listes de celles et ceux qui viennent grossir les rangs du corps civique²⁴. Ces documents se composent de grands cahiers rédigés en fin d'exercice magistral, c'est-à-dire chaque année²⁵, et sont subdivisés en rubriques : y sont enregistrées les listes de nouveaux bourgeois, les amendes impayées, les bannissements, les émancipations, les éléments de gestion du patrimoine des orphelin(es) gérés par la

21. – G. SIVÉRY, « Commerce et marchands à Valenciennes à la fin du Moyen Âge », dans *Valenciennes et les anciens Pays-Bas. Mélanges offerts à Paul Lefrancq*, Valenciennes, Publications du Cercle archéologique et historique de Valenciennes, 1976, p. 71-80.

22. – B. SCHNERB, *L'État bourguignon*, Paris, Perrin, 2005, p. 213.

23. – Notre approche mobilise les avancées de la recherche en géographie, énoncées en introduction de ce volume, et particulièrement par R. BRUNET, R. FERRAS, H. THÉRY, *Les mots de la géographie*, Montpellier-Paris, Reclus/La Documentation française, 1992, p. 480 ; B. MERENNE-SCHOUMAKER, « Les disparités et les dynamiques territoriales. Introduction méthodologique », *Bulletin de la Société géographique de Liège*, vol. 30, 1994, p. 5-14 ; *Les Inégalités territoriales*, Lyon, éd. Club de l'observation sociale en Rhône-Alpes, janvier 2008, p. 9.

24. – BM Valenciennes ms. 692-696.

25. – Les exercices magistraux courent à partir de la date du 15 mai, qui marque l'entrée en fonction du nouvel échevinage, nommé pour une année.

ville²⁶... À l'intérieur de chaque rubrique, les informations sont classées par ordre chronologique. Il s'agit donc de listes, soigneusement recopiées à partir des bordereaux de la prévôté²⁷, cahiers tenus au jour le jour par le corps échevinal et qui recensent des événements relatifs à la vie de la cité aussi divers que des entrées en bourgeoisie, en franchise, ou encore les noms des banni(es), les mentions d'incendies ou le prix du blé. Ces bordereaux ayant disparu pour le XIV^e siècle, nous devons alors fonder notre étude sur les Registres aux bourgeois, source de seconde main, mais précieuse pour l'histoire politique et sociale de la ville en raison du caractère original des informations qui y sont recueillies²⁸. Ces documents concernent essentiellement la seconde moitié du XIV^e siècle, les registres précédents ayant disparu, ainsi que ceux se rapportant au XV^e siècle, à l'exception des années 1461 à 1463²⁹. Plus précisément, ils débutent en 1360, c'est-à-dire bien après l'épisode de Grande Peste qui frappe l'Europe au milieu du XIV^e siècle, et pour laquelle nous ne disposons d'aucune source nous permettant d'approcher la démographie de la ville³⁰. Il est donc impossible d'étudier l'impact de ce phénomène sanitaire sur les mouvements migratoires. C'est donc par le biais de ces listes à la mise en page stéréotypée qu'apparaît une partie de ceux qui immigrent à Valenciennes.

Les listes de nouveaux bourgeois de Valenciennes ont fait l'objet d'investigations partielles dans les années 1980 telle l'étude de Jeannine Cosse consacrée aux nouveaux citoyens pour le XIV^e siècle³¹. Dans deux articles distincts, elle se livre à un examen des deux listes de noms, en analysant chaque type d'élément rencontré : profession, origine, sexe, témoins pour les bourgeois, motifs de demande d'asile. Son travail nécessite d'être révisé dans la mesure

26. – Plusieurs de ces rubriques n'ont pas encore fait l'objet de dépouillement et d'études, à l'exemple des émancipations et des amendes impayées. Concernant les listes de bannis, nous renvoyons à la synthèse d'Hanna Zaremska ainsi qu'à une première analyse que nous avons menée il y a quelques années, dans laquelle on trouvera un bilan bibliographique actualisé : H. ZAREMSKA, *Les bannis au Moyen Âge*, Paris, Aubier, 1996 ; S. HUART, « Maintenir la paix dans la communauté et affirmer l'identité urbaine : bannis et bannissement à Valenciennes au XIV^e siècle », *Bulletin de Questes*, 2016, n° 32, p. 85-101.

27. – AM Valenciennes J2 235-244 (1475-1499).

28. – Bien que contemporaines des faits relatés, ces sources sont de seconde main ; il importe donc d'être attentif à d'éventuelles erreurs de copie ou des oublis, même si nous ne disposons pas de documents permettant de vérifier les informations relatées.

29. – Le corpus étudié aujourd'hui souffre donc de disparités en termes de documentation, que nous n'avons pas réussi à résorber à ce jour, aucune autre source ne le permettant.

30. – Toutefois, pour Gérard Sivéry, le Hainaut septentrional a été relativement épargné par la Peste alors que le Hainaut méridional a été durement touché, bien que les pertes à Valenciennes semblent limitées : G. SIVÉRY, « Le Hainaut et la Peste Noire », *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des arts et des lettres*, 1965, vol. 79, p. 431-447.

31. – J. COSSE, « L'admission à la bourgeoisie à Valenciennes au XIV^e siècle d'après les registres des choses communes », dans *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice A. Arnould*, J.-M. Cauchies, J.-M. Duvosquel éd., Mons, Hannonia, 1983, p. 599-616.

où les outils numériques permettent d'affiner les résultats sur certains points, notamment en croisant origine géographique et profession par exemple. Une telle entreprise, rapportée au nombre de cas à examiner³² relevait d'une gageure si l'on songe aux moyens informatiques dont les chercheurs disposaient il y a maintenant plus de trente ans. Aujourd'hui, les nouvelles technologies permettent d'aborder ce type de problématique en nous soulageant d'un travail long et fastidieux de tri des informations.

Elle doit également être complétée : en effet, bien que conséquente, cette recherche ne tient pas compte des nouveaux bourgeois de la seconde moitié du xv^e siècle, dont on trouve les noms dans les bordereaux des rapports. Ces derniers ont fait l'objet d'une édition, menée par Hélène Servant à la fin des années 1990 dans le cadre de sa thèse relative au monde artistique à Valenciennes au xv^e siècle³³. Toutefois, ce travail doit également être précisé puisque ne sont reportés que les noms, prénoms, profession et origine géographique des nouveaux bourgeois. Les témoins doivent être recherchés pour compléter le domaine socio-professionnel de l'intégration dans la ville, en particulier par l'intermédiaire des métiers dans la mesure où ces derniers sont fréquemment précisés pour les témoins³⁴.

Une autre frange de ces migrants est connue grâce à une autre rubrique de ces Registres aux bourgeois, celle qui égrène les franchises, c'est-à-dire les demandes d'asile accordées par la cité. Cette assistance est ouverte à toutes celles et tous ceux qui la sollicitent, dès l'entrée dans la banlieue. Une fois accordée par l'échevinage, le/la demandeur(se) est placé(e) sous la juridiction de la ville, et d'éventuels poursuivant(es) doivent s'adresser au Magistrat pour obtenir réparation du préjudice subi³⁵. Le droit d'asile offre donc un statut et détermine la place du/de la migrant(e) dans la société qui l'accueille.

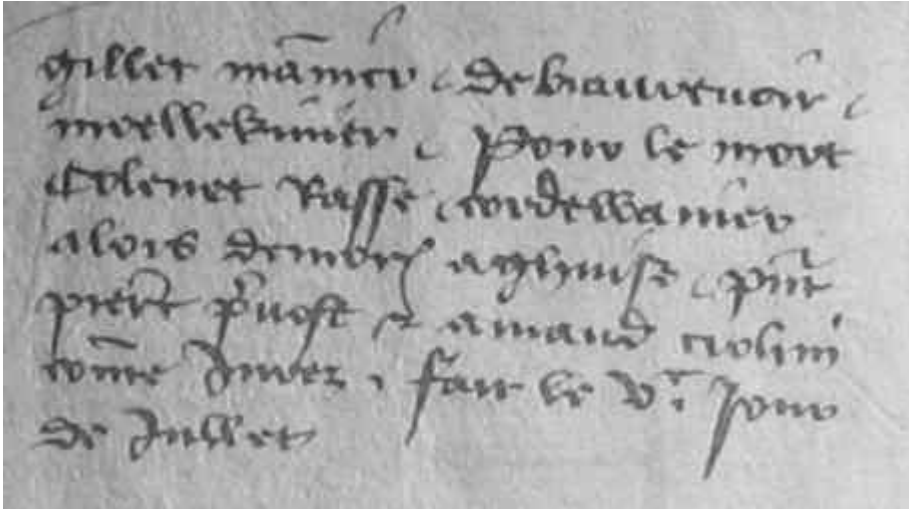
32. – Nous avons recensé plus de 2000 nouveaux bourgeois et plus d'un millier de franchises pour la seule seconde moitié du xiv^e siècle.

33. – H. SERVANT, « Nouveaux bourgeois de Valenciennes (1461-1481) », *Bulletin de l'AGFH*, 1989, n° 23, p. 25-32; *ead.*, « Nouveaux bourgeois de Valenciennes (1481-1495) », *Bulletin de l'AGFH*, 1989, n° 24, p. 18-25; *ead.*, « Nouveaux bourgeois de Valenciennes (1495-1506) », *Bulletin de l'AGFH*, 1990, n° 25, p. 27-35. Nous avons comparé les listes éditées et les sources originelles et avons relevé plusieurs oublis, ce qui nous a conduite à reprendre l'intégralité des listes que nous avons complétées.

34. – Il s'agit naturellement de l'un des signes de l'insertion dans le corps social, mais non le seul. Sur ce thème on se reportera notamment à *L'étranger, Recueils de la société Jean Bodin*, Bruxelles, Édition de la Librairie Encyclopédique, 1958; D. CALABI, J. BOTTIN, *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1999; B. D'ALTEROCHE, *De l'étranger à la seigneurie à l'étranger au royaume xi^e-xv^e siècles*, Paris, LGDJ, 2002; D. SCHNAPPER, *Qu'est-ce que l'intégration?*, Paris, Gallimard, 2007; SHMES, *Des sociétés en mouvement. Migrations et mobilité au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010; *Communautés d'habitants au Moyen Âge (xi^e-xv^e siècles)*, travaux coordonnés par J. Morsel, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.

35. – J. COSSE, « Le droit d'asile à Valenciennes... », *art. cit.* (16). Son étude se fonde uniquement sur les registres aux bourgeois et ne tient pas compte des mentions qu'on peut extraire des bordereaux de la prévôté; ce travail est donc incomplet, en dépit de l'intérêt qu'il représente.

Cette rubrique se présente sous la forme de paragraphes, sur deux colonnes pour chaque folio. L'identité du/de la demandeur(se) est toujours précisée avec des éléments détaillés comme son prénom, son nom³⁶. À de très rares exceptions près, le motif de la demande d'asile est toujours indiqué³⁷, et fait parfois l'objet d'un développement plus long, lorsque les circonstances le justifient.



Document 2. – Une entrée en franchise de Gillet Mannier (1461)³⁸.

36. – Concernant la fixation des noms comme élément d'identité et leur composition, on consultera P. BECK, M. BOURIN, P. CHAREILLE, « Nommer au Moyen Âge : du surnom au patronyme », dans G. BRUNET, P. DARLU, G. ZEI (dir.), *Le patronyme. Histoire, anthropologie, société*, Paris, CNRS éditions, 2001, p. 13-38 ; P. BECK, « Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne (x^e-xv^e siècle) : acquis et perspectives de recherche », dans *Des noms et des hommes : actes de la Table-ronde organisée par Histoire au présent, Sources travaux historiques*, 1996, n^{os} 45-46, p. 79-86 ; M.-T. MORLET, « Les noms de personne à Blois et dans sa banlieue en 1389 », dans *Population et démographie au Moyen Âge*, O. GUYOTJEANNIN (dir.), Paris, éditions du CTHS, 1995, p. 159-199 ; I. ABOUT, V. DENIS, *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, La Découverte, 2010 ; J.-P. GUTTON, *Établir l'identité : l'identification des français du Moyen Âge à nos jours*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2010 ; E. HUBERT, « *Una et eadem persona sive aliae personae*. Certifier l'identité dans une société mobile (à propos de l'Italie communale) », dans *'Arriver' en ville. Les migrants en milieu urbain au Moyen Âge*, C. QUERTIER, R. CHILÀ, N. PLUCHOT (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, p. 51-64.

37. – Dans la plupart des cas il s'agit d'un homicide ou de blessures graves, le/la demandeur(se) se défendant systématiquement de toute préméditation et de toute intention de donner la mort.

38. – BM Valenciennes ms. 696, fol. 14 r^o. « Gillet Mannier de Beaurevoir moellekinier pour le mort Colinet Rasse cordewanier alors demorant a Ghuisse present Pierart Prevoste et Amand Crolyn comme jurez fait le V^e jour de juillet ».

L'analyse de ce corpus documentaire ne peut toutefois être envisagée qu'avec certaines réserves. En effet, ces deux listes ne peuvent constituer qu'une partie des personnes s'installant à Valenciennes, c'est-à-dire celles ayant besoin d'une officialisation de leur présence en ville, en vue d'obtenir des privilèges ou une protection. En effet, dans les deux cas, c'est l'intervention d'échevins qui permet au candidat d'accéder au statut visé. Il n'est donc pas ici question des migrant(es) non institutionnalisés(es), c'est-à-dire celles et ceux qui s'installent en ville sans prétention particulière vis-à-vis de l'intégration dans le corps civique ou en matière de sécurité pour leur propre personne. Par ailleurs, la mention de l'origine géographique est à manipuler avec précautions : nous ne savons rien d'éventuels autres mouvements des personnes recensées ; par exemple, on peut imaginer que plusieurs d'entre elles soient nées dans un village différent de la localité dans laquelle elles ont vécu avant leur arrivée à Valenciennes. Nous ne savons donc pas si leur installation en ville s'inscrit dans un parcours migratoire fourni ou s'il s'agit d'une expérience nouvelle dans leur parcours de vie. En outre, il convient de garder à l'esprit qu'un nouveau bourgeois peut être un natif de Valenciennes car fils de non-bourgeois, auquel cas son expérience migratoire peut tout à fait être limitée à des déplacements de résidence dans la ville. Toutefois, il nous semble pertinent de les comptabiliser dans la mesure où l'intégration aux listes de bourgeois est une garantie de fixation dans la ville par l'intermédiaire de l'agrégation au corps civique. Ce choix répond aussi à un autre phénomène, celui de la précision des éléments d'identité, qui, comme nous le verrons plus loin, va croissant à mesure qu'on avance dans le Bas Moyen Âge : dans la mesure où l'indication du lieu d'origine n'est ni obligatoire ni systématique, il nous est impossible de distinguer les citadin(es) des arrivant(es), nous privilégions donc l'idée d'intégration au corps civique et pas seulement des habitant(es) de la ville.

Ces documents, rédigés immédiatement à la fin de l'exercice magistral, c'est-à-dire dans le courant de l'été de chaque année, doivent impérativement être étudiés à la lumière du contexte de l'époque. Durant la seconde moitié du XIV^e siècle, la Flandre et le Hainaut sont marqués par la guerre de Cent Ans. Pour la période qui nous intéresse, le gouvernement du Hainaut est aux mains de Guillaume III, duc de Bavière, et comte de Hollande, de Zélande et de Hainaut (1356-1388). Marié à Mathilde de Lancastre, il doit faire face à l'opposition entre les Français et les Anglais dans une situation géographique délicate puisque ses terres se situent entre les deux protagonistes. Cette guerre se traduit dans son action politique, par exemple lorsqu'il impose à certains de ses sujets comme les bourgeois de Mons d'être constamment armés, un privilège dont les Valenciennois bénéficient déjà à ce moment-là et qui vise à assurer la défense des villes. Cette insécurité est d'autant plus prégnante que la position de son voisin, Philippe le Hardi, n'est pas claire : si on ne lui connaît pas d'alliance avec les Anglais, son beau-père, Louis de Male,

en revanche, s'était rapproché du roi anglais. À ceci s'ajoute qu'après une première phase de défaites, le roi de France Charles V se lance dans une politique de reconquête des territoires perdus. Le traité de Brétigny, qui assurait une trêve, est rompu en 1368. En 1369, alors que Louis de Male choisit le camp du roi de France en mariant sa fille Marguerite à Philippe le Hardi, une chevauchée anglaise part de Calais et s'achève dans le Maine³⁹. Elle ne se dirige donc pas vers le Hainaut, mais les informations circulent d'une ville à l'autre et on surveille de près les avancées des forces en présence. Quant au roi d'Angleterre Édouard III, il revendique la propriété de certains territoires à l'exemple du Hainaut par l'entremise de son épouse Philippa de Hainaut. Il faut compter encore avec l'agitation de la décennie 1380. Rappelons qu'en 1379 débute la rébellion conduite par Philippe Van Artevelde à Gand⁴⁰, puis celle des Maillotins à Paris, de la Harelle à Rouen, et d'autres encore⁴¹. À cela se conjugue une instabilité politique dans le royaume de France suite à la mort de Charles V en 1380 et à la minorité du jeune Charles VI soumis à la régence de ses oncles.

Dans ce contexte troublé, l'accueil d'étranger(ères), et en particulier leur installation durable en ville fait l'objet de toutes les attentions : les autorités urbaines craignent les espions⁴² et surtout une offensive menée depuis l'intérieur des villes. Les nouveaux-venus et nouvelles-venues en ville constituent donc un groupe soigneusement sélectionné.

Les femmes, absentes des listes de migrants

Cependant, si précieuses soient-elles, les listes de bourgeois proposent un portrait tronqué de la société valenciennoise : en effet, aucune femme n'apparaît dans ces listes car seuls les hommes sont autorisés à devenir bourgeois⁴³. Pour Reims, Pierre Desportes n'évoque pas un droit réservé aux hommes mais parle volontiers de « bourgeoisie »⁴⁴. Paul Bertin ne fait pas mention de femmes dans le chapitre consacré à la bourgeoisie à Aire-sur-la-Lys, ce qui

39. – A. DEMURGER, *Temps de crises, temps d'espoirs : XIV^e-XV^e siècle*, Paris, Seuil, 1990, p. 53.

40. – H. PLATELLE, D. CLAUZEL, *Histoire des provinces françaises du nord. t. 2 : Des principautés à l'empire de Charles Quint (900-1519)*, Arras, Artois Presses Université, 2008, p. 159.

41. – C. GAUVARD, *La France au Moyen Âge du V^e au XV^e siècle*, Paris, PUF, 2004.

42. – Le thème de l'espionnage et du renseignement a fait l'objet de nombreuses études pour la fin de la période médiévale. Nous renvoyons à cet ouvrage dans lequel se trouve une bibliographie actualisée : B. LÉTHENET, *Espions et pratiques du renseignement. Les élites mâconnaises au début du XV^e siècle*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2019.

43. – En revanche, on trouve dans certains registres des mentions désignant les épouses de bourgeois comme étant des bourgeoises, signe que si les femmes ne sont pas directement titulaires de ce titre, elles bénéficient des avantages qui lui sont liés par l'intermédiaire de leur époux. BM Valenciennes ms. 835. Pierre Desportes effectue le même constat pour Lille : P. DESPORTES, « Réception et inscription... », *art. cit.*

44. – P. DESPORTES, *Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Picard, 1979, p. 184.

n'exclut pas pour autant les femmes de ce statut⁴⁵. En revanche, Lille semble se rapprocher du modèle valenciennois : le chapitre consacré par Gérard Sivéry à la société lilloise dans l'ouvrage dirigé par Louis Trénard suggère une bourgeoisie exclusivement masculine et Pierre Desportes cite les femmes bourgeoises uniquement en tant qu'épouses ou filles de bourgeois⁴⁶. Douai s'inscrit également dans cette optique⁴⁷. Valenciennes ne fait donc pas figure d'exception, même si l'on constate des disparités dans les possibilités d'accès à ce statut en fonction des villes. Or, comme l'explique Nancy Green en 2002, « une histoire de l'immigration sans les femmes [...] n'est qu'une partie de l'histoire des migrations »⁴⁸. Il s'agit donc d'un premier biais, auquel aucune autre source ne permet de remédier. En effet, même si on imagine aisément qu'un homme tient, dans un certain nombre de cas, ménage avec son épouse avec laquelle il a des enfants, nous n'en avons pas la certitude. Par ailleurs, l'état-civil des nouveaux bourgeois n'est jamais précisé dans les manuscrits. L'une des pistes possibles consisterait à faire coïncider les listes de bourgeois avec les données recensées dans les actes notariés, par exemple les testaments ou les contrats de mariage dans lesquels se trouvent régulièrement des éléments relatifs à la famille. Cette démarche serait d'autant plus pertinente que la coutume de Valenciennes précise bien que la démarche d'entrée en bourgeoisie ne concerne pas que le candidat :

« Un homme demorant en Valenciennes bourgeois ou filz de bourgeois a este ou est maryez sa femme est demorez hors de Valenciennes il nest point bourgeois ou cas quelle ny tenroit maisnage du gret de son marit »⁴⁹.

On constate également l'absence des femmes dans les registres de franchises. Au XIV^e siècle, les séries de franchises permettent une étude quasi continue et sérielle. Nous avons identifié ainsi 1078 demandeurs d'asile. La quasi-totalité est composée d'hommes, puisque nous ne recensons que neuf femmes. Ce premier trait caractéristique du profil du demandeur d'asile est à interroger. En effet, venir à Valenciennes demander la protection de la cité suppose de quitter les siens très rapidement, et cette démarche est difficile pour une femme : indépendamment de son statut juridique, le voyage jusqu'à la ville comporte sans aucun doute des dangers auxquels une femme,

45. – P. BERTIN, *Une commune flamande-artésienne. Aire-sur-la-Lys, des origines au XVI^e siècle*, Arras, impr. Brunet, 1947, p. 125-137.

46. – L. TRÉNARD (dir.), *Histoire de Lille. Tome I Des origines à l'avènement de Charles Quint*, Lille, Giard, 1970, p. 198-202 ; P. DESPORTES, « Réception et inscription à la bourgeoisie de Lille aux XIV^e et XV^e siècles », *Revue du Nord*, t. LXII, 1980, n° 246, p. 541-571.

47. – S. BLONDEL, « Les praticiens du droit au service de la ville de Douai (1384-1531) », dans V. BERNAUDEAU et alii (sous la dir.), *Les praticiens du droit du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Approches prosopographiques (Belgique, Canada, France, Italie, Prusse)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 109-121.

48. – N. L. GREEN, *Repenser les migrations*, Paris, PUF, 2002, et notamment p. 105-120.

49. – BM Valenciennes ms. 681, fol. 18 r°.

seule, peut être confrontée⁵⁰. Par ailleurs, on peut supposer qu'un certain nombre de crimes ou délits mettant en cause des femmes aient été endossés par un homme de la famille. Enfin, les femmes sont généralement peu citées parmi les responsables d'homicides⁵¹. Quoi qu'il en soit, les femmes sont majoritairement absentes des listes de franchises.

La question de la présence des femmes ou plutôt leur absence dans les sources pose problème. Valenciennes est une ville dynamique au Moyen Âge⁵², et l'apport régulier de nouveaux bourgeois et de demandeurs d'asile est un signe fort de ce dynamisme⁵³ et de sécurité face à la violence de la guerre de Cent Ans. Aussi, nous rejoignons les propos de Nancy Green ci-dessus, et il nous semblerait curieux, voire improbable, que les femmes soient une denrée rare dans la ville, et ce d'autant plus qu'on les trouve dans d'autres types de sources, comme les listes de banni(es)⁵⁴ ou les listes d'amendes infligées par le magistrat. L'absence de registres de baptême, mariage et sépulture complique singulièrement l'estimation de leur proportion dans la société urbaine⁵⁵.

Identifier les migrants de façon fiable, une gageure ?

Qu'il s'agisse des entrées en bourgeoisie ou des demandes d'asile, les éléments d'identité des personnes concernées sont parfois complétés par des

50. – En particulier nous songeons aux violences sexuelles : D. LETT, « L'Occident médiéval », dans S. STEINBERG (dir.), *Une histoire des sexualités*, Paris, PUF, 2018, p. 93-167 et notamment p. 159-164.

51. – Cl. GAUVARD, « *De grace especial* ». *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 301. Plusieurs villes de l'espace septentrional ont fait l'objet d'enquêtes récentes autour des pratiques judiciaires, comme Namur et Saint-Quentin : S. HAMEL, *La justice dans une ville du Nord du Royaume de France au Moyen Âge. Étude sur la pratique judiciaire à Saint-Quentin (fin XI^e-début XV^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2011 ; A. MUSIN, *Sociabilité urbaine et criminalisation étatique. La justice namuroise face à la violence de 1360 à 1555*, Turnhout, Brepols, 2017.

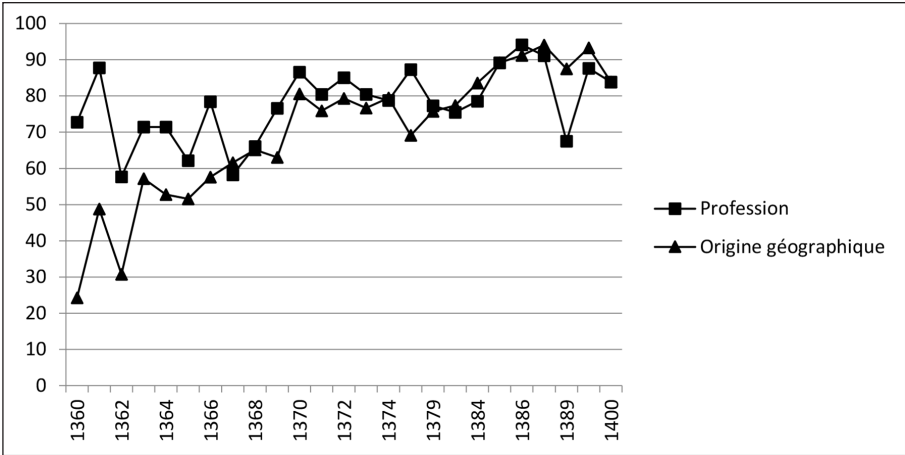
52. – En tout cas au XIV^e siècle. Il est plus difficile de se prononcer pour le XV^e siècle. En effet, Hélène Servant a montré un certain déclin pour la seconde moitié du dernier siècle du Moyen Âge, mais la première moitié est très mal documentée : par exemple, nous ne conservons ni listes de bourgeois ni registres de comptabilités de la ville pour cette période. Relevons toutefois que la ville fournit régulièrement des liquidités importantes aux ducs de Bourgogne : H. PLATELLE, *Histoire de Valenciennes*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1982, p. 60. Les activités commerciales sont bien connues : G. SIVÉRY, « Commerce et marchands à Valenciennes à la fin du Moyen Âge », dans *Valenciennes et les anciens Pays-Bas. Mélanges offerts à Paul Lefrancq*, Valenciennes, Publications du Cercle archéologique et historique de Valenciennes, 1976, p. 71-80.

53. – D'après Gérard Sivéry, la draperie valenciennoise ne semble que peu affectée par les conséquences de la guerre franco-anglaise, à la différence de Douai : H. PLATELLE, *Histoire de Valenciennes*, op. cit., p. 72.

54. – Nous avons pu établir qu'elles représentent un quart des bannis de la seconde moitié du XIV^e siècle : S. HUART, « Maintenir la paix dans la communauté... », art. cit. (20).

55. – Les premiers registres conservés pour Valenciennes débutent en 1567 : Y. JUNOT, *Les bourgeois de Valenciennes. Anatomie d'une élite dans la ville (1500-1630)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2009, p. 288.

données intéressant la profession ou la localité d'origine. Nous retrouvons ces éléments dans les sources d'autres villes comme Lille⁵⁶, Amiens⁵⁷, Reims⁵⁸ ou Douai⁵⁹, il n'y a donc pas de disparités dans le choix des éléments d'identification retenus. En observant les listes d'entrées en bourgeoisie, à partir de 1384, nous constatons clairement un effort pour indiquer plus régulièrement la profession du demandeur, jusqu'à devenir quasi-systématique dans la seconde moitié du xv^e siècle.



Document 3. – Mentions de la profession et de l'origine géographique du nouveau bourgeois au XIV^e siècle.

La profession devient donc un critère d'identification important des personnes⁶⁰. De même, la localité d'origine est mentionnée de plus en plus souvent à mesure qu'on avance dans le temps, signe de l'intérêt porté à l'identification du candidat, surtout en période d'insécurité. Cette démarche est fondamentale pour identifier au mieux les droits et devoirs de chacun, comme l'a déjà souligné Gérard Noiriel en 1993⁶¹.

56. – M. AUBRY, *4000 bourgeois de Lille : le premier registre aux bourgeois (1291-1355) : édition et commentaire*, Lille, Centre de recherche sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 1999.

57. – P. DESPORTES, « Nouveaux bourgeois et métiers à Amiens au xv^e siècle », *Revue du Nord*, 1982, n° 252, p. 27-50.

58. – P. DESPORTES, « Réception et inscription à la bourgeoisie de Lille aux XIV^e et XV^e siècles », *Revue du Nord*, t. LXII, 1980, n° 246, p. 541-571.

59. – AM Douai, BB 84.

60. – I. ABOUT, V. DENIS, *Histoire de l'identification...*, op. cit. (26).

61. – G. NOIRIEL, « L'identification », *Genèses. Sciences sociales et humaines*, 1993, n° 13, p. 2.

Le même phénomène se rencontre lorsqu'on examine les listes d'entrée en franchise : à mesure que l'on progresse dans le siècle, les éléments d'identification des personnes se multiplient.

Ainsi, en combinant mention d'origine géographique et profession, il est possible d'aborder la question de l'aire de recrutement des immigrants, tant dans son aspect géographique que dans son versant social.

Mais quelle fiabilité accorder aux déclarations des candidats relevés dans ce corpus documentaire ? En effet, à une époque où n'existent pas les moyens d'identification tels que les cartes d'identité ou les passeports, il est aisé pour une personne bannie de venir s'installer dans une nouvelle cité et d'y changer de nom afin de faciliter son intégration à la société. En effet, plusieurs lettres, et pas seulement pour Valenciennes, mentionnent des échanges des listes de bannis entre villes⁶², le but étant que les concernés se voient chassés à nouveau et ainsi éloignés le plus possible de leur localité d'origine. En choisissant un nouveau patronyme et en déclarant une autre bourgade comme lieu d'attache précédent, la question du passé judiciaire disparaît.

Enfin, il faut également questionner l'exactitude des informations reportées par le clerc. Outre les problèmes éventuels liés à une erreur de copie du document d'origine (les bordereaux de la prévôté), certaines mentions interpellent le lecteur. En effet, certains nouveaux bourgeois ou demandeurs d'asile viennent de loin, parfois d'un autre pays, à l'exemple du royaume d'Angleterre⁶³. Ceci pose la question de la barrière de la langue, car si le nouveau venu arrive à se faire comprendre, rien n'indique que le clerc ait parfaitement saisi la localité d'origine et sache l'écrire, sans compter les problèmes d'orthographe qui nous privent parfois de l'information tant le nom est éloigné de celui qui nous est contemporain. Là encore, nous nous trouvons confrontés à une marge d'erreur qu'il est difficile d'évaluer d'une part, et de surmonter d'autre part.

62. – On consultera par exemple E. JANIN, « Documents relatifs à la peine du bannissement (XIII^e-XIV^e siècles) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 8, 1847, p. 419-426. On y lit : « A sages homes vallans et honiestes le maieur et les jurés de Saint-Quentin, li prevost, li jurés et li eskievins de Valenchiennes salus et bonne amour. Seigneur, vos nos mandastes par vos lettres que nos vos envoisciemes les nons de ciaus que nos aviemes novielement banis de no vile et l'ocoison pour quoi il sont banit ; Pour quoi nos vos faisons savoir que Tarte et Izabiaus s'amie en sont banit pour hurrie [...] ».

63. – Notons qu'hors du royaume de France et des Pays-Bas méridionaux, le clerc mentionne le plus souvent un pays, sauf s'il s'agit d'une ville importante à l'exemple de Norwich, nous perdons donc en précision.

Disparités géographiques, disparités sociales : l'aire de recrutement des migrants éclaire-t-elle l'attractivité de la ville ?

De l'Ostrevent et d'ailleurs, disparités dans l'origine géographique des migrants

Nous avons cherché à évaluer dans quelle mesure le contexte politique, économique, social et climatique pouvait influencer sur les mouvements migratoires et si on pouvait observer une incidence sur l'origine géographique ou sociale des immigrants, voire les deux, créant ainsi des disparités de recrutement. Dans la mesure où les registres fournissent un nombre très élevé d'occurrences, il nous a paru judicieux d'opérer une sélection et donc de travailler par échantillonnage. Nous avons retenu quatre années : 1363-1364 et 1379-1380. La première période est un moment d'accalmie. Aucune source ne relate d'incident fâcheux, pas d'incendie, pas d'inondation, pas d'épisode militaire. En tout cas, rien qui ait justifié pour les contemporains de rester dans les mémoires par le biais des sources écrites. La seconde est au contraire une année agitée : la ville connaît un nouvel épisode de peste particulièrement meurtrier⁶⁴, et un incendie frappe certains quartiers à la croix du Neuf-Bourg⁶⁵, en dépit des mesures prises deux années auparavant pour tenter d'endiguer le problème crucial des feux récurrents et dévastateurs⁶⁶. Pour chacune de ces années, nous avons conservé les entrées pour lesquelles une profession et une origine sont connues : nous avons donc exclu les cas pour lesquels il manque l'une des deux informations, sans quoi le croisement que nous souhaitons opérer deviendrait impossible. Cette sélection débouche sur un corpus de 128 entrées en bourgeoisie et trois franchises, les entrées en bourgeoisie se répartissant de façon homogène sur les quatre années puisqu'on dénombre respectivement 32, 28, 37 et 31 nouveaux bourgeois, les franchises devenant négligeables. Ces proportions placent Valenciennes au même niveau que d'autres villes comme Amiens et Douai mais moins que Lille⁶⁷. C'est presque deux fois plus que la moyenne relevée dans la seconde moitié du xv^e siècle et au xvi^e siècle⁶⁸.

64. – E. MEMBRE, « Les épidémies et les pestes à Valenciennes jusqu'au xviii^e siècle », *Mémoires du Cercle archéologique de Valenciennes*, t. II, 1936, p. 35-54.

65. – H. CAFFIAUX, « Les Francs des cinq offices des feux xiii^e, xiv^e et xv^e siècles », *Bulletin de la Commission historique du Département du Nord*, t. XI, 1871, p. 133-165.

66. – ANONYME, « Les prévôts de Valenciennes. Notes chronologiques », *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes, Société d'agriculture, sciences et arts*, t. 4, 1876, p. 129-347.

67. – P. DESPORTES, « Réception et inscription à la bourgeoisie de Lille aux xiv^e et xv^e siècles », *Revue du Nord*, t. LXII, 1980, n° 246, p. 541-571 ; P. DESPORTES, « Nouveaux bourgeois et métiers à Amiens au xv^e siècle », *Revue du Nord*, 1982, n° 252, p. 27-50.

68. – Y. JUNOT, *Les bourgeois de Valenciennes...*, op. cit., p. 25.

Année	Nombre d'entrées en bourgeoisie	Nombre de franchises	Total
1363	32	1	33
1364	28	1	29
1379	37	1	38
1380	31	0	31

Document 4. – *Nombre d'entrées en bourgeoisie et franchises en 1363-1364 et 1379-1380.*

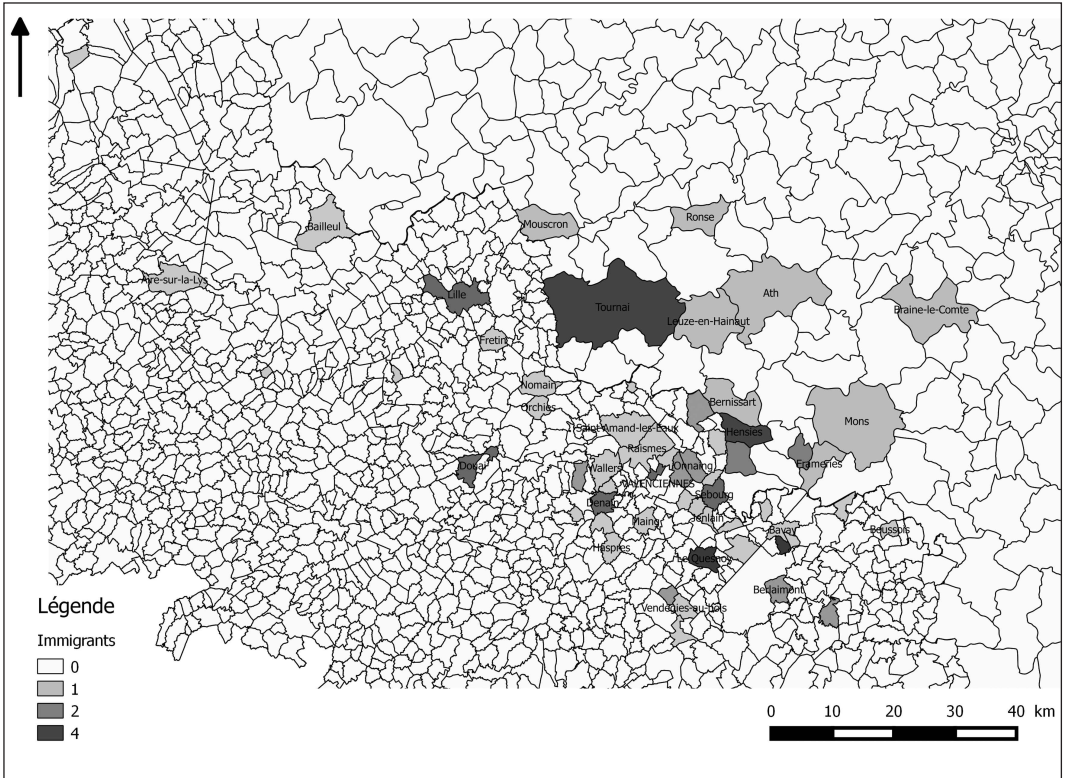
Aucun Valenciennois n'est recensé dans cet échantillon de nouveaux bourgeois ; le corpus constitue donc bien une source propice à l'étude des migrations et nous pouvons tirer des conclusions de la répartition géographique de ces localités d'origine. Pour 21 d'entre elles, soit 16 % du corpus, il n'a pas été possible de les rattacher à une commune existant encore aujourd'hui. La plupart des autres localités relèvent du Hainaut dans ses limites médiévales, donc à proximité immédiate ou quasi immédiate de Valenciennes. Trois mentions désignent non pas un lieu mais un pays : le royaume de France est cité deux fois, et la Hollande une fois, sans plus de détails quant à l'origine précise du concerné. Il reste donc 83 bourgs, dont certains figurent sur la carte ci-après⁶⁹.

L'aire de recrutement se concentre sur le Nord au sens large, n'y figurent donc pas certaines paroisses situées dans d'autres États, comme par exemple le royaume de France (Chelles). Concernant les localités des zones les plus septentrionales, on constate que la majorité de ces immigrants arrive de lieux finalement proches de Valenciennes : parmi les plus fréquemment mentionnés, citons Anzin, Saint-Saulve, deux localités de la banlieue médiévale, Maing et Bruay. On vient aussi d'un peu plus loin, comme Le Quesnoy, Denain, Sebourg, Jenlain, Saint-Amand même s'il s'agit là encore de lieux à partir desquels on gagne facilement la grande ville. Enfin, on trouve des villes qui appartiennent à des entités administratives voisines : Mecquignies, Lille, Douai⁷⁰, Aire-sur-la-Lys, Amiens...

De manière générale, l'aire de recrutement géographique du nouveau Valenciennois est donc resserrée et se limite à une zone d'attraction de

69. – Lors du travail de cartographie, il nous a paru plus pertinent d'occulter les localités les plus éloignées afin de ne pas perdre en lisibilité.

70. – Bien que les deux villes pratiquent des commerces similaires, il existe des liens entre Valenciennes et Douai. Par exemple Valenciennes reçoit des habitants de Douai pour la fête des arbalétriers en 1352 et 1372 et inversement en 1401.



Document 5. – Nombre de personnes par localité d'origine des immigrants à Valenciennes (1363-1364/1379-1380).

quelques kilomètres, un phénomène déjà observé pour d'autres villes comme Douai, Lille ou Reims⁷¹. Il n'y a donc pas de disparités dans les périmètres de recrutement des grandes villes du Nord.

On remarque aussi que ces immigrants viennent de localités situées sur l'axe Valenciennes-Lille, le Cambrésis, qui est terre d'Empire, ne fournissant pas de nouveaux habitants à Valenciennes par exemple. Valenciennes est donc bien davantage tournée vers le comté de Flandre que vers le royaume de France. L'effet-frontière avec le royaume valois est donc bien perceptible⁷²,

71. – P. DESPORTES, *Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Picard, 1979, p. 576-577 ; M. AUBRY, *4000 bourgeois de Lille : le premier registre aux bourgeois (1291-1355) : édition et commentaire*, Lille, Centre de recherche sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 1999, p. 7-24 ; S. BLONDEL, *La municipalité d'une bonne ville : Douai à la fin du Moyen Âge (1384-1531)*, thèse de doctorat d'histoire, 2009, sous la direction de D. CLAUZEL, p. 121.

72. – Pourtant, les sources conservent la trace de sauf-conduits, certes anciens, accordés par le roi de France aux marchands valenciennes, signe d'une volonté de faciliter les échanges en ce sens : AMV AA 166 (1346) et CC 1 (1337).

créant une disparité dans l'aire de recrutement géographique. L'attractivité de la ville concerne donc surtout des populations septentrionales, tandis que les sources semblent suggérer un moindre intérêt des populations venues des zones plus méridionales⁷³. Cette conclusion doit toutefois être relativisée : en effet, Gérard Sivéry a montré dans les années 1980 que Valenciennes est le centre de commerce favori des grains produits dans l'Avesnois, ce qui implique donc des migrations, mais temporaires, les exploitants agricoles ne s'installant pas définitivement en ville comme c'est le cas des nouveaux bourgeois ici⁷⁴.

L'examen séparé des deux échantillons ne montre que peu de disparités dans les aires de recrutement : les migrant(es) viennent surtout des zones septentrionales et de l'est, bien qu'on note un resserrement des localités citées pour la période 1379-1380.

Les disparités spatiales de recrutement s'appuient-elles sur une spécialisation sociale ?

On relève 56 professions différentes, dans des domaines d'activités très variés : marchand de chevaux, boucher, boulanger, maçon, forgeron, teinturier, charpentier... Les professions les plus représentées sont les « cordewaniers »⁷⁵ (10 occurrences), les manouvriers (10 occurrences), les maçons (8 occurrences), les « parmentiers »⁷⁶ (6 occurrences), les boulangers (6 occurrences) et les clercs (5 occurrences), les tisserands de draps (5 occurrences) et les forgerons (5 occurrences), qui ensemble totalisent 55 occurrences soit près de la moitié du corpus. La multitude des métiers cités témoigne donc d'une attractivité large de la ville au sens social.

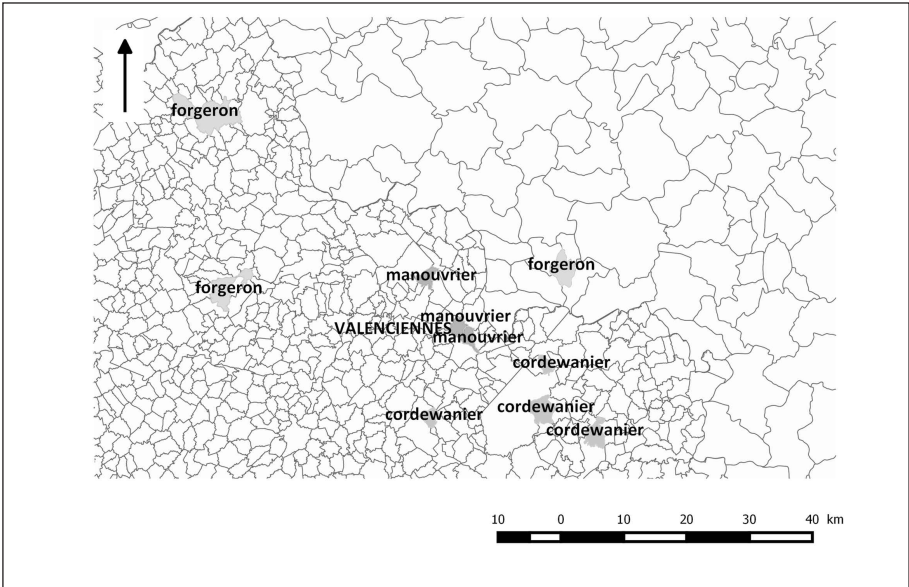
Pour 14 d'entre eux, la localité est indiquée mais ne renvoie pas à un lieu clairement identifié aujourd'hui. Sept viennent du Hainaut et du Brabant : un clerc, deux manouvriers et quatre « parmentiers » originaires de Huy, Quiévrain, Frameries, Bernissart, ainsi que de deux villes brabançonnaises.

73. – On peut peut-être y voir un lien avec l'impact de la Grande Peste plus élevé au sud du comté, qui aurait donc amoindri la nécessité de se fixer ailleurs, suffisamment de terres étant disponibles dans cette zone, voir *supra*.

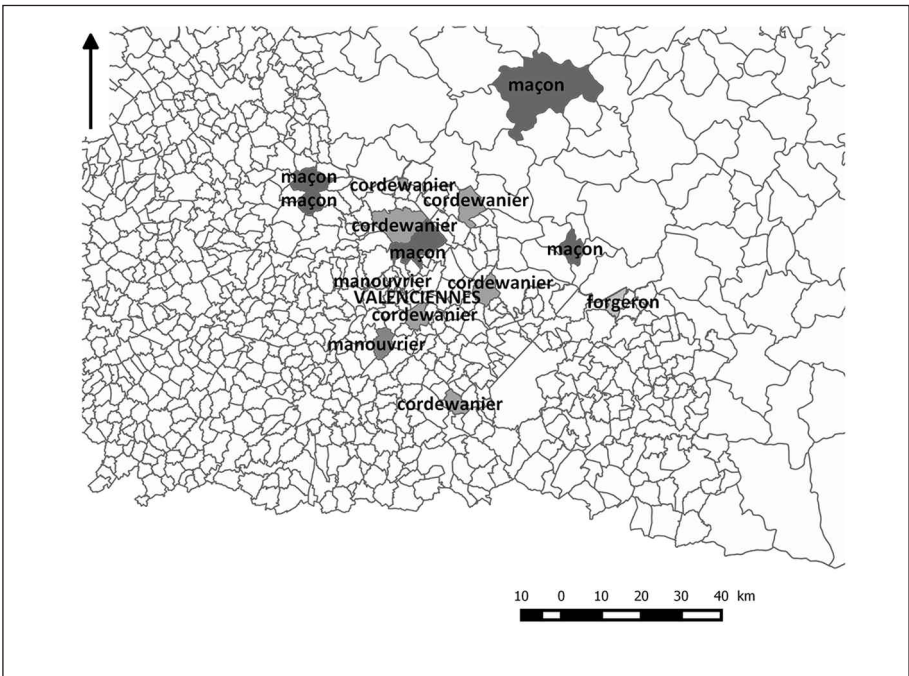
74. – G. SIVÉRY, *Structures agraires et vie rurale dans le Hainaut à la fin du Moyen Âge. Tome 2*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1980, p. 410.

75. – Travailleur du cuir.

76. – Tailleur.



Document 6. – *Origine géographique des cordewaniers, forgerons, maçons et manouvriers en 1363-1364.*



Document 7. – *Origine géographique des cordewaniers, forgerons, maçons et manouvriers en 1379-1380.*

Les illustrations 6 et 7 représentent les métiers en fonction de la localité d'origine du migrant s'installant à Valenciennes.

Les « cordewaniers » viennent essentiellement des campagnes de l'Avesnois: Berlaimont, Mecquignies, Romeries, Saint-Aubin, Mortagne, Vendegies. S'agit-il d'hommes ayant exercé des activités d'élevage et qui viennent en ville se reconverter? Les sources consultées jusque-là n'ont pas fourni d'élément de réponse, mais une enquête complémentaire dans les sources relatives à l'Avesnois est envisageable. De même les manouvriers, ces hommes à qui on confie les basses besognes qui ne nécessitent pas de grandes qualifications, sont issus de lieux proches de Valenciennes: Jenlain, Bruay, Curgies, Haspres.

En revanche, concernant les maçons et les forgerons, qui ont besoin de connaissances plus fines et dont l'apprentissage du métier requiert un temps plus long, nous remarquons qu'ils viennent de plus loin: Raismes certes, mais aussi Nomain, Orchies pour les premiers, et Douai, Lille et Gœgnies-Chaussée pour les seconds. Le nombre de forgerons n'étonne que peu: Valenciennes reçoit une quantité impressionnante de messagers, d'ambassadeurs, de marchands, de pèlerins de passage dans la ville. Tous ces métiers nécessitent des chevaux pour voyager. C'est à eux aussi qu'incombe le travail qui concerne les roues des charrettes, et elles sont nombreuses en ville, comme en témoignent les nombreuses pages des comptes de la massarderie qui évoquent leur travail. Valenciennes abrite aussi un nombre important d'artisans qui ont besoin de pièces de métal, et on songe aussi aux armes que la ville fait fabriquer pour sa défense. Le recours à un nombre conséquent de maçons⁷⁷ s'explique par le dynamisme de la cité et les catastrophes régulières: la seconde moitié du XIV^e siècle est une période propice aux re/constructions, car la ville connaît de nombreux incendies et inondations⁷⁸, après lesquels il faut reconstruire, et la cité investit massivement dans l'entretien de sa muraille⁷⁹, qui la protège de l'envahisseur... et aussi parfois de son

77. – En l'absence de sources permettant de quantifier les pertes liées à la peste du milieu du XIV^e siècle, nous ne savons rien de l'éventuelle transformation de la société liée à cet événement. Par ailleurs, il ne reste aucun contrat d'apprentissage ni aucun autre acte notarié susceptible de nous renseigner sur l'état du marché du travail après l'épidémie. Nous ne savons donc pas si la ville manque d'ouvriers.

78. – Pour le XIV^e siècle, nous recensons un incendie en 1324, 1325, 1347, 1353, 1360, 1362, 1371, 1376, 1377 et 1380 et des inondations en 1306, 1331, 1351, 1359, 1360, 1365 et 1377.

79. – Les archives ne conservent plus que quelques registres de comptes relatifs aux murailles et à l'entretien des rues de la cité: AM Valenciennes CC 2969 à 2973: comptes des travaux de la ville (1409; 1427; 1449; 1451-1452; 1463). Sur le sujet, on se reportera aux travaux d'Alain Salamagne, et en particulier L. NYS, A. SALAMAGNE (dir.), *Valenciennes aux XIV^e et XV^e siècles. Art et histoire, Valenciennes*, Presses universitaires de Valenciennes, 1996; A. SALAMAGNE, « La porte de Tournai à Valenciennes (1359-1365), une œuvre inédite de Jehan d'Oisy (vers 1310-1377)? », dans *IV^e congrès de l'association des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique*, Liège, 1995, p. 69-86; A. SALAMAGNE, *À la découverte des fortifications de Valenciennes*, Cambrai, Nord-Patrimoine, 1999.

seigneur ! Les sources ne nous apprennent rien de la façon dont ces métiers sont recrutés : est-ce le bouche-à-oreille qui incite ces hommes à venir en ville ? Valenciennes envoie-t-elle des messagers pour informer qu'ils trouveront dans la ville du travail en conséquence ? Sur ce point, nous ne pouvons qu'en rester aux suppositions.

L'analyse plus détaillée des échantillons montre un déplacement de l'origine géographique des groupes professionnels : les forgerons, qui venaient en 1363-1364 du nord-ouest, viennent en 1379-1380 de l'est, tandis que les « cordewaniers » qui venaient du sud-est viennent maintenant de localités d'une part plus proches de Valenciennes et d'autre part du nord. On remarque également l'apparition du groupe des maçons, liée à la multiplication des travaux dans la ville : en 1377 la ville entreprend la construction de la porte poterne, un incendie frappe la rue Capron et une inondation cause de nombreux dégâts à la porte de Cambrai, qu'il faut alors réparer. Nous ignorons la date réelle d'arrivée en ville de ces maçons, mais le contexte plaide en faveur d'une migration récente, encouragée par un contexte économique qui leur est favorable. Ces deux échantillons montrent donc un déplacement des aires de recrutements en fonction des spécialisations professionnelles, qu'il est difficile d'expliquer. Faut-il y voir un lien avec les conséquences de la Grande Peste ? Nous avons rappelé plus haut qu'elle touche plus durement le sud du Hainaut, mais le décalage temporel entre cet épisode épidémique et les deux échantillons analysés ici n'est-il pas trop important pour rendre cette hypothèse plausible ?

Par ailleurs, nous relevons pour la période 1379-1380 un certain resserrement autour de Valenciennes de l'aire de recrutement pour ces professions. Or, le sentiment d'insécurité lié à la guerre de Cent Ans est beaucoup plus prégnant au cours de la période qui concerne le premier échantillon. Faut-il voir dans l'acceptation de nouveaux membres à l'origine géographique plus proche une conséquence de l'agitation des grandes villes de la région ? Si tel est le cas, cela signifierait que les soubressauts régionaux sont beaucoup plus importants que le conflit entre les deux royaumes dans l'élargissement de la communauté civique valenciennoise.

Conclusion

Ainsi, les sources attestent pour Valenciennes de flux migratoires importants et réguliers, qui confirment le dynamisme de la cité au XIV^e siècle : l'attractivité se perçoit dans les flux migratoires et vient confirmer d'autres indicateurs comme les taxes perçues par la ville sur la consommation courante, en augmentation régulière. Ces listes migratoires mettent à jour l'influence de la ville sur ses campagnes : si le recrutement semble assez localisé, il signifie une emprise forte de l'urbain sur le rural. L'examen d'un échantillon prosopographique laisse entrevoir d'une part des disparités dans les zones de

recrutement de ces nouveaux-venus, et d'autre part un lien entre le métier exercé par ces immigrants et le lieu d'où ils viennent. Ce dernier point suggère d'ailleurs des mouvements migratoires, sinon collectifs, au moins réfléchis et discutés au sein des groupes socio-professionnels extérieurs à la ville : mais nous manquons de sources pour attester d'une certaine publicité faite par la ville dans ses besoins en main-d'œuvre. Toutefois, certaines professions n'apparaissent que peu dans nos sources, ce qui pose la question de l'intégration dans la ville : s'il est difficile d'intégrer un métier, on peut alors penser que les professionnels étrangers seront moins nombreux à tenter leur chance en ville. Il s'agit d'un point qui mériterait une enquête spécifique⁸⁰.

Mots-clés : bourgeois, immigration, Valenciennes, Moyen Âge.

80. – Plusieurs sources peuvent être mobilisées : quelques manuscrits contiennent les règlements de métiers, et on peut compter aussi sur l'édition des textes législatifs relatifs à la draperie édités par Georges Espinas. Soulignons enfin l'intérêt de la conséquente partie « choses communes » des registres étudiés dans cet article, qui relate régulièrement les décisions prises dans certains corps de métiers et qui n'a jamais fait l'objet d'une enquête. G. ESPINAS, *Documents relatifs à la draperie de Valenciennes au Moyen Âge*, Lille, impr. Raoust, 1931.